



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la réglementation et des libertés publiques

Bureau de la réglementation et des élections

Affaire suivie par : Mme Emmanuelle LORIOT

☎ : 03.84.86.85.54

emmanuelle.loriot@jura.gouv.fr

Référence à rappeler : BRE/EL/2017

CIRCULAIRE N° 09

Objet : Carte d'identité des maires et adjoints au maire

Lons-le-Saunier, le **06 MARS 2017**

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du Jura

Pour information :

Monsieur le Sous-préfet de Dole

Madame la Sous-préfète de Saint-Claude

Madame et Messieurs les Parlementaires

Monsieur le Président de l'association des maires
du Jura

Monsieur le Président du Conseil Départemental

A la suite des récentes fusions de communes, il me semble utile de vous communiquer les informations relatives à l'obtention des cartes d'identité de maires et d'adjoints au maire.

Pour vous permettre, ainsi qu'à vos adjoints de justifier de votre qualité, notamment lorsque vous agissez en tant qu'officier de police judiciaire (articles L.2113-15 et L.2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous avez la possibilité d'obtenir une carte d'identité spécifique. La demande peut m'être adressée, sous le timbre « Bureau des élections », accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- 1 demande manuscrite
- 2 photographies d'identité
- 1 justificatif de domicile
- 1 copie de la carte nationale d'identité ou du passeport

Les maires délégués des communes fusionnées peuvent solliciter une carte d'identité de maire.

A l'inverse la carte ne peut pas être délivrée aux élus n'étant pas appelés à exercer des fonctions d'officier de police judiciaire, aux adjoints spéciaux prévus à l'article L.2122-3 du CGCT, et aux adjoints délégués au maire prévus à l'article L.2113-19 du CGCT.

Enfin, les anciennes cartes établies au nom d'élus encore en fonctions demeurent valables.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire susceptible de vous être utile.

Le Préfet,


Richard VIGNON